Exco
Fiduciaire du Sud-Ouest

Agence de Bayonne
60 avenue du Capitaine Resplandy
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 00 50

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRIORIALE BAYONNE PAYS BASQUE

50-51 ALLEES MARINES
64102 BAYONNE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Exco
Fiduciaire du Sud-Ouest

Agence de Bayonne
60 avenue du Capitaine Resplandy
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 00 50

À l'Assemblée Générale de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BAYONNE PAYS BASQUE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les principes comptables suivis ; les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre dont l'appréciation est essentielle au regard de leurs incidences majeures figurent dans l'Annexe. Nous attirons particulièrement votre attention :

  - Sur les indications concernant :
    - Les spécificités des services
    - Les engagements sociaux et financiers
    - Les provisions et amortissements
    - Le transfert du personnel à la CCI Régionale

  - Sur les conséquences comptables liées aux conditions d'application de la concession et des avenants du port de commerce de Bayonne mentionnées au point 6 de l'annexe.

- Les estimations significatives retenues sont explicitées dans l'annexe.
- La présentation d'ensemble des comptes annuels est conforme aux règles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CCI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CCI.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 3 mai 2024
Le Commissaire aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
David BRETTES

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

B I L A N A C T I F

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2023			EXERCICE N-1
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX
A C T I F I M M O B I L I S E				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	3.300,00	3.300,00		
CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES,MARQUES..	391.706,50	371.892,72	19.813,78	36.257,35
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40.000,00	40.000,00		
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	1.568.885,03	152.515,31	1.416.369,72	1.420.496,49
CONSTRUCTIONS	11.382.753,57	7.349.525,58	4.033.227,99	4.323.655,97
INST.TECHNIQUES, MAT.& OUT.INDUSTRIELS				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.093.785,46	2.567.726,89	1.526.058,57	1.562.840,76
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	47.229,97		47.229,97	31.987,02
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS				
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20.157.128,97	19.938.645,32	218.483,65	354.891,69
TERRAINS	20.736.780,09	5.069.453,40	15.667.326,69	15.755.915,26
CONSTRUCTIONS	37.878.598,82	25.812.058,78	12.066.540,04	16.892.257,41
INST.TECHNIQUES, MAT & OUT.INDUSTRIELS	39.470.167,83	21.387.636,15	18.082.531,68	19.887.341,16
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES	792.815,13	720.470,42	72.344,71	128.129,96
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS	2.773.244,46		2.773.244,46	518.196,92
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
PARTICIPATIONS	10.897.180,95	1.972.351,66	8.924.829,29	8.923.414,21
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	291.185,67	18.424,51	272.761,16	253.660,35
PRETS	377.370,00		377.370,00	366.306,00
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES				
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	7.935,42		7.935,42	7.965,42
TOTAL	150.910.067,87	85.404.000,74	65.506.067,13	70.463.315,97
A C T I F C I R C U L A N T				
STOCKS ET EN COURS				
CREANCES (3)				
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3.389.776,42	402.345,28	2.987.431,14	3.165.796,69
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1.894.156,28	105.700,00	1.788.456,28	1.734.538,59
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
ACTIONS PROPRES				
AUTRES TITRES	2.402.670,97		2.402.670,97	2.341.835,13
DISPONIBILITES	8.490.279,26		8.490.279,26	10.166.308,39
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T.				
CHARGES CONTSTATEES D'AVANCE (3)	268.567,08		268.567,08	235.057,32
TOTAL	16.445.450,01	508.045,28	15.937.404,73	17.643.536,12
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECART DE CONVERSION ACTIF				
T O T A L D E L ' A C T I F	167.355.517,88	85.912.046,02	81.443.471,86	88.106.852,09

(1) DONT DROIT AU BAIL
(2) DONT A MOINS D'UN AN
(3) DONT A PLUS D'UN AN

B I L A N P A S S I F

P A S S I F A V A N T R E P A R T I T I O N	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
C A P I T A U X P R O P R E S		
APPORTS	2.081.794,87	2.081.794,87
PRIMES D'EMISSION. DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	50.000,00	50.000,00
REPORT A NOUVEAU	16.639.110,19	16.977.114,62
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	376.588,79-	424.813,57-
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4.617.083,92	7.645.876,71
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL	23.011.400,19	26.329.972,63
A U T R E S F O N D S P R O P R E S		
DROITS DU CONCEDANT	33.925.395,73	36.303.768,83
TOTAL	33.925.395,73	36.303.768,83
P R O V I S I O N S P O U R R I S Q U E S & C H A R G E S		
PROVISIONS POUR RISQUES	838.618,68	294.661,00
PROVISIONS POUR CHARGES	3.747.780,02	4.169.079,58
TOTAL	4.586.398,70	4.463.740,58
D E T T E S (1)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)	14.766.436,39	17.206.940,51
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS	213,76	213,76
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	1.781.553,60	1.261.431,80
DETTES FISCALES & SOCIALES	826.374,05	824.566,40
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES	944.635,92	142.486,95
AUTRES DETTES	838.507,74	749.740,07
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N (1)		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	762.555,78	823.990,56
TOTAL	19.920.277,24	21.009.370,05
ECARTS DE CONVERTION PASSIF		
T O T A L D U P A S S I F	81.443.471,86	88.106.852,09

(1) DONT A PLUS D'UN AN
DONT A MOINS D'UN AN
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS 437.065,39 436.037,66

COMPTE DE RESULTAT

		EXERCICE AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :			
VENTES DE MARCHANDISES		13.248,54	19.012,70
VENTES D'IMPRIMES	12.298,54		15.836,40
VENTES DE LISTES	950,00		3.176,30
PRODUCTION VENDUE		12.723.275,57	11.813.978,66
ETUDES	113.883,55		177.394,71
DROITS DE PORT	4.538.844,00		3.757.796,00
TONNAGE GARANTI	523.849,19		426.885,00
REDEVANCES D'EQUIPEMENT	150,00		186.963,72
REMORQUAGE	801.651,32		515.218,38
USAGE D'INSTALLATIONS & MATERIEL DE PORT	1.493.808,97		1.211.126,59
FORMATION	1.700,00		1.596,00
TERRAINS	870.625,15		765.876,12
HANGARS	408.364,73		653.458,90
EAU	47.580,55		41.460,21
ENERGIE ELECTRIQUE	12.743,08		1.990,51
DROITS DE SCOLARITE	1.211.342,00		1.263.620,23
DROITS COURS DE LANGUES	124.003,69		141.706,86
DROITS DE PARTICIPAT° AUX STAGES	341.698,18		508.864,39
FRAIS DE DOSSIERS	13.440,00		15.575,00
LOCATION APPARTEMENTS ET DIVERS	1.387,17		1.387,17
LOCATIONS IMMOBILIERES	589.553,07		540.100,66
LOCATION SALLES	64.652,00		57.578,00
LOCATION GARAGES	7.265,00		5.682,14
USAGE D'INSTALLATION ET MATERIEL DIVERS	3.550,00		1.000,00
AUTRES SERVICES	619.361,57		620.886,43
LOCATIONS DIVERSES	5.759,16		6.623,31
CHARGES LOCATIVES	150.882,85		136.189,29
REMBOURSEMENT DOCUMENTATION			189,95
REMBT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS	1.663,07		908,56
REMBT D'AFFRANCHISSEMENTS	4.768,17		2.625,88
REMBOURSEMENT DIVERS	90.869,68		65.197,10
VISAS IMPORT-EXPORT	67.631,00		58.275,00
C.F.E. - REDEVANCES CARTES	61.408,80		71.173,10
C.F.E. - FORMULE "SERVICE +"	67.964,46		72.850,00
C.F.E. - CHAMBERSIGN	18.570,39		19.065,00
BANQUE DE DONNEES	845,59		319,76
SALONS - FOIRES - EXPOSITIONS	58.571,50		52.170,00
PRODUITS & SERVICES DIVERS	404.887,68		432.224,69
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS....			
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		12.736.524,11	11.832.991,36
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		3.836.394,92	3.878.155,40
TAXE ADDITIONNELLE COTISATION FONCIERE DES ENTREPR	2.331.494,00		2.245.817,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT	137.353,40		49.177,09
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REGIONS	176.525,39		183.100,85
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION DEPARTEMENTS	26.178,21		24.933,85
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COMMUNES	8.327,47		9.571,80
SUB.EXPLOITATION C.A.P.B.	130.877,89		99.845,15
CONTRIBUTIONS RECUES DE LA CCIR	48.007,45		100.281,36
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CEE	224.973,99		368.830,66
TAXE APPRENTISSAGE	665.941,32		683.221,42

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
AUTRES SUBVENTIONS EXPLOITATION	86.715,80		113.376,22
REPRISES S/PROVISIONS,TRANSFERTS CHARGES		1.084.971,45	1.190.374,21
REPRISES PROVISIONS P/ RISQUES & CHARGES D'EXPLOIT	406.035,00		713.194,00
REPRISES P.P.D. CREANCES	29.398,13		23.808,17
REPRISES S/PROVISIONS P/GROSSES REPARATIONS	437.314,00		76.032,00
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : ASSURANCES ET DIV	171.550,80		214.205,77
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : CHARGES DE PERSON	5.242,19		36.084,92
CHARGES IMPUTABLES A DES TIERS : DIVERS CNASEA / F	35.431,33		127.049,35
AUTRES PRODUITS		77.970,40	217.535,16
REDEVANCES SOUS-TRAITES : AUTRES CHARGES			79.906,52
REMBT IMPOT FONCIER	70.559,50		127.243,26
JETONS DE PRÉSENCE	1.276,00		1.218,00
COTISATIONS CLUSTERS	4.550,00		9.100,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.584,90		67,38
TOTAL		17.735.860,88	17.119.056,13
C H A R G E S D ' E X P L O I T A T I O N (2) :			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES		1.583.047,86	1.170.500,03
MISE A JOUR DE LOGICIELS	1.406,61		963,08
EAU	24.200,99		61.204,61
ELECTRICITE	702.312,01		319.152,41
GAZ DE CHAUFFAGE	71.242,00		58.815,78
AIR COMPRIME, OXYGENE, ACETYLENE PRODUITS CHIMIQUE	449,42		707,28
PRODUITS D'ENTRETIEN & NETTOYAGE	15.410,66		16.780,64
PETIT MATERIEL-OUTILLAGE	164.666,11		151.158,36
FOURNITURES DE BUREAU	30.428,84		15.597,36
IMPRIMES DIVERS	13.624,74		13.757,93
FOURNITURES DE MATERIEL INFORMATIQUE	2.767,98		2.980,25
FOURNITURES SCOLAIRES ET DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	650,95		634,59
HABILLEMENT & VETEMENT TRAVAIL	15.079,95		14.343,03
COMBUST, CARBURANT, LUBRIFIANT	540.807,60		514.404,71
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES		9.750.363,39	9.598.714,78
LOCATIONS IMMOBILIERES	206.453,26		204.085,36
LOCATIONS MATERIELS	41.839,60		50.840,61
LOCATIONS MATERIEL INFORMATIQUE	360,00		
LOCATIONS VEHICULES	44.163,38		60.741,82
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS IMMOBILIERS	367.470,12		725.670,08
DEP.GROS ENTRETIEN B.IMMO	197.878,56		62.801,41
ENTRETIEN & REPARATIONS S/BIENS MOBILIERS	889.738,90		457.429,80
ENTRETIEN & REPARATIONS S/ MATERIEL INFORMATIQUE	905,00		1.109,48
MAINTENANCE	88.555,15		104.371,36
MAINTENANCE S/MATERIEL INFORMATIQUE	68.889,90		72.193,17
PRIMES D'ASSURANCES	331.182,98		358.414,83
ETUDES ET RECHERCHES	65.359,45		76.489,52
ABONNEMENT DOCUMENTATION	15.533,14		13.310,39
OUVRAGES DOCUMENTATION	701,45		358,17

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES			136,00
BANQUES DE DONNEES / AUTRES	4.028,06		9.528,30
PERSONNEL INTÉRIMAIRE	39.168,77		195.481,46
PERS. DETACHE PERMANENTS	4.577.210,53		4.523.528,05
PERS. DETACHE VACATAIRES	49.793,68		102.828,29
PERS.DET.CHARGES SOCIALES CP&CFT	68.659,38		42.581,98
HONORAIRES	400.034,43		370.529,66
HONORAIRES DE FORMATION	380.349,86		375.569,92
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	1.820,11		5.181,79
CONTROLE APAVE / DEKRA / SOCOTEC	11.386,80		18.166,70
ANNONCES ET INSERTIONS	140.160,25		137.501,68
FOIRES ET EXPOSITIONS	63.972,77		79.581,59
CATALOGUES ET IMPRIMES	9.104,92		10.119,07
PUBLICATIONS	20.271,50		26.134,06
AUTRES ACTIONS PUBLICITAIRES	99.595,89		63.340,86
POURBOIRES, DONS, CADEAUX	14.974,25		8.347,00
FRAIS DE TRANSPORT MATERIEL	957,93		1.156,73
VOYAGES ET DEPLACEMENTS PERSONNEL PERMANENT	86.204,76		59.101,50
VOYAGES ET DEPLACTS INTERVENANTS & ENSEIGNANTS	3.905,98		11.105,82
VOYAGES & DEPLACEMENTS ETUDIANTS	2.335,00		3.570,00
VOYAGES ET DEPLACTS IMPUTABLES S/FPC PERSONNEL PER	6.934,65		5.059,79
VOYAGES ET DEPLACEMENTS ELUS	5.713,13		7.344,29
VOYAGES ET DEPLACEMENTS AUTRES	2.934,03		5.109,98
RECEPTIONS	85.759,34		74.884,75
AFFRANCHISSEMENTS	21.240,84		26.511,05
TELEPHONE	30.750,68		35.818,13
TELECOPIE / FAX	489,92		822,28
TELECOMMUNICATION / INTERNET	83.165,33		97.526,97
FRAIS BANCAIRES	6.974,90		5.183,75
COTISATIONS DIVERSES	178.081,89		127.878,22
FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL	22.218,00		12.944,00
SOUS-TRAITANCE : NETTOYAGE DES LOCAUX	101.021,38		102.832,02
SOUS-TRAITANCE : GARDIENNAGE, SURVEILLANCE	4.972,87		7.110,28
F.P.C. (HORS PROGRAMME)			1.200,00
FPC (PROGRAMME)	80.081,69		40.190,68
REDEVANCES FERROVIAIRES	15.951,28		14.872,40
FRAIS PERCEPTION DOUANES	40.842,00		35.495,00
P.S. DIVERSES EXTERIEURES	774.035,45		766.624,73
R.R.R. OBTENUS / SERVICES EXTER.	3.769,75-		
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES		384.815,49	419.988,09
TAXE S/ LES SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	3.629,00		3.782,16
TAXE APPRENTISSAGE	17.080,92		17.215,02
VERSEMENT AUX TRANSPORTS URBAINS	78,27		36.035,87
PARTICIPATION F.P.C. (DIVERS)	26.194,22		28.815,27
PARTICIPAT° EFFORT DE CONSTRUCT° PERSONNEL PERMANE	14.476,44		8.232,64
AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	377,63		1.020,33
CHARGES FISCALES S/CONGES PAYES CHARGES FISCALES S	205,23-		36,56-
TAXE FONCIERE	309.727,00		311.031,00
TAXE D'HABITATION			11.987,00
TAXE SUR VEHICULES DES SOCIETES	508,00		508,00
T. V. A. NON RECUPERABLE	1.628,00		
REDEVANCE T. V.			276,00
CARTES GRISES			251,96
CONTRIBUTION FIPHFP (INSERTION HANDICAPES)	7.656,00		572,00
TAXES DIVERSES (MINES, RED.RADIOELECTRIQUES...)	3.665,24		297,40
SALAIRES ET TRAITEMENTS		2.596.221,59	2.600.568,51
SALAIRES - PERSONNEL PERMANENT	2.523.169,58		2.541.499,45

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
PROVISION CONGES PAYES NON PRIS	5.292,82-		1.394,02
PRIME DE PANIER NON IMPOSABLE	4.962,90		2.708,10
NOURRITURE DÉDUCTIBLE PB	48.386,74		47.743,72
PRIME DE TRANSPORT NON IMPOSABLE	1.492,00		1.720,00
INDEMNITE DE LICENCIEMENT	19.556,67		
I. J. PREVOYANCE MARINS	3.946,52		5.503,22
CHARGES SOCIALES		1.327.664,85	1.263.481,24
COTISATIONS URSSAF - PERSONNEL PERMANENT	523.127,20		548.384,82
COTISATIONS URSSAF TAXE FILLON	5.792,33-		5.173,33
COTISATIONS ENIM (PB)	209.150,43		183.760,46
COTISATIONS CMAF (PB)	68.548,57		56.609,76
COTISATIONS STE MUTUALISTE	70.162,60		57.254,27
HUMANIS RETRAITE PORTS	136.734,97		149.763,73
ARIAL RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	73.267,88		80.879,19
COTISATIONS AG2R PÉNIBILITÉ SPÉCIFIQUE MÉTIERS POR	104.158,96		66.294,02
COTISATIONS CHOMAGE	57.473,90		
COTISATIONS PREVOYANCE (MALAKOFF / AXA / MUTEX)	16.402,52		18.031,42
COTISATIONS PREVOYANCE (HUMANIS) (MARINS PB)	14.812,94		12.256,23
COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	4.358,16-		4.358,16
SERVICE SOCIAL MARITIME (PB)	1.404,82		1.267,12
COTISATIONS C.O.S.	25.137,27		27.601,15
AUTRES OEUVRES SOCIALES (DONT MÉDAILLES TRAVAIL)	7.146,19		19.383,73
MEDECINE DU TRAVAIL	10.987,20		10.718,40
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES CHARGES SOCIALES S	207,23-		2.522,70
TITRES DE RESTAURANT	18.682,00		19.222,75
REMBT TELEPHONE	825,12		
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS		3.054.939,01	3.640.481,97
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITÉ	1.314.008,52		1.499.093,69
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1.232,92
DOT.AMORT. LOGICIELS	16.443,57		28.570,06
DOT.AMORT.AGENCT AMENAGT TERRAIN	4.126,77		7.220,57
DOT.AMORT.CONSTRUCT°ADMINISTRAT. ENS.IMMOB.ADMINIS	275.506,72		275.506,63
DOT.AMORT. CONSTRUCT°-INSTALLAT° GENERALES-AGENCEM	14.921,26		18.729,03
DOT.AMORT.INSTALLAT°GENERALES AGENCEMENTS - AMENAG	166.387,47		145.625,46
DOT.AMORT.MATERIEL DE BUREAU	4.737,67		5.558,23
DOT.AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	72.998,43		82.337,78
DOT.AMORT. MOBILIER	14.207,20		13.103,78
DOT.AMORT.AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23.703,56		21.343,69
DOT.AMORT.DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	1.147.897,84		1.542.160,13
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS			
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.		179.646,71	184.001,68
DOT.P.P.D. CREANCES	179.646,71		184.001,68
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.		758.207,00	630.578,00
DOT.PROV.POUR RISQUES & CHARGES D'EXPLOITATION	568.863,00		305.578,00
DOT.PROV. GROSSES REPARATIONS	189.344,00		325.000,00
AUTRES CHARGES		228.057,75	249.354,16
REDEVANCES BREVETS, MARQUES, LICENCES	152.470,54		167.235,16
DROITS D'AUTEUR ET REPRODUCTION	1.872,67		1.672,81

	EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
REDEVANCES P/CONCESSIONS	16.810,65		19.128,70
PERTES S/CREANCES IRRECOUVRABLES DES EXERCICES ANT	9.253,81		900,00
AUTRES CONTRIBUTIONS	23.650,18		28.850,50
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	23.999,90		31.566,99
TOTAL		19.862.963,65	19.757.668,46
RESULTAT D'EXPLOITATION		2.127.102,77-	2.638.612,33-
PRODUITS FINANCIERS:			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.		249,40	122,77
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	249,40		122,77
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES		203.262,14	62.490,37
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	203.262,14		62.490,37
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE		44.779,89	43.968,64
REPRISES P.P.D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	44.779,89		43.968,64
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
TOTAL		248.291,43	106.581,78
CHARGES FINANCIERES:			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			22.011,99
DOT.P.P.D. IMMOBILIS.FINANCIERES			22.011,99
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)		397.371,42	450.482,07
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	397.371,39		449.718,07
DIFFERENCE CONSOLIDATION			764,00
ECARTS ARRONDIS CONVERSION EURO	0,03		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			
TOTAL		397.371,42	472.494,06
RESULTAT FINANCIER		149.079,99-	365.912,28-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2.276.182,76-	3.004.524,61-

		EXERCICE	AU 31/12/2023	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2.276.182,76-	3.004.524,61-
PRODUITS EXCEPTIONNELS :				
SUR OPERATIONS DE GESTION			1.670.515,00	1.686.383,63
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ OPERATIONS DE GES	1.670.515,00			1.686.383,63
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			668.162,06	937.825,86
PRODUITS DES CESSIONS DES IMMO. FINANCIERES				13.892,00
QUOTE-PART SUBVENTIONS D'EQUIPT VIREE AU RESULTAT	668.162,06			923.933,86
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE			225.980,56	804.889,93
REP. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	225.980,56			389.098,93
TRANSF.CH.EXCEPTIONNELLES				415.791,00
TOTAL			2.564.657,62	3.429.099,42
CHARGES EXCEPTIONNELLES :				
SUR OPERATIONS DE GESTION			73.509,97	29.728,63
PENALITES & AMENDES FISCALES	420,00			48,22
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPERATIONS DE GE	73.089,97			29.680,41
SUR OPERATIONS EN CAPITAL				13.770,23
VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° CORPORELLES CEDEES				2.336,55
VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° FINANCIERES CEDEES				11.433,68
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			544.487,68	805.889,52
DOT. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	544.487,68			805.889,52
TOTAL			617.997,65	849.388,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1.946.659,97	2.579.711,04
PARTICIPATION DES SALARIES				
IMPOTS SUR LES BENEFICES			47.066,00	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	47.066,00			
TOTAL DES PRODUITS			20.548.809,93	20.654.737,33
TOTAL DES CHARGES			20.925.398,72-	21.079.550,90-
BENEFICE OU PERTE			376.588,79-	424.813,57-

Y COMPRIS :
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER

(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES

CCI BAYONNE PAYS BASQUE
Euskal Herri
1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

SOMMAIRE

1. Faits caractéristiques de l'exercice

2. Règles et méthodes comptables

3. Principales méthodes utilisées

   3.1. Actif immobilisé
   3.2. Créances
   3.3. Provisions
   3.4. Engagements sociaux
   3.5. Transfert du personnel à la CCIR au 1er janvier 2013

4. Spécificités du service général

5. Spécificités du service formation

6. Spécificités du service port de commerce de Bayonne

7. Spécificités du service port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure

8. Spécificités du service divers

9. Evènements post clôture

10. Autres informations

    10.1. Produits et charges imputables à un autre exercice – Annexe 5
    10.2. Charges à payer et produits à recevoir – Annexe 6
    10.3. Engagements financiers – Annexe 7
    10.4. Engagements de crédit-bail – Annexe 8
    10.5. Tableau des mouvements des capitaux propres – Annexe 9
    10.6. Tableau des effectifs – Annexe 10

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2023 a été marqué par les points suivants :

✓ **La ressource fiscale**

Après une baisse importante de la TACET en 2021, la TACET perçue en 2023 de 2 331K€ est en légère hausse par rapport à 2022 de + 86K€ (2 246K€).

✓ **Augmentations salariales à compter du 1er décembre 2023**

Dans le cadre des négociations CCI France, une augmentation des salaires a été fixée à 1,7% à compter du 1er décembre 2023 pour le personnel du Service Général et du Centre Consulaire de Formation. Cette augmentation succède à celle de juillet 2022 de 3.5%, d'un déplafonnement des indices d'expérience ainsi que d'un rattrapage de GVT.

✓ **Service Général : stagnation du CA DPC**

Le CA DPC 2023 est en baisse de 102K€ par rapport à celui de 2022, ce qui confirme le coup d'arrêt sur la croissance du CA opérée depuis 2017 qui avait été constaté en 2022. A noter également, le maintien des actions nationales commanditées par l'Etat (les OPEX) qui impactent l'activité des équipes DPC.

Les variations du CA DPC se répartissent comme suit :

- Prestation de service - 100K€
- Location + 9k€
- Formalités aux Entreprises : - 11K€

Les produits de subvention baissent de - 137K€ et proviennent essentiellement de la fin des programmes POCTEFA en 2022 que les nouveaux programmes n'ont pas permis de compenser.

La baisse des contributions reçues par le Service Général entre 2022 et 2023 de – 68K€ correspond à la perte de la contribution que la CCI percevait au titre de la gestion de la DSP du Port de Saint Jean de Luz Ciboure, arrêtée fin 2022.

Les charges d'exploitation sont stables entre 2022 et 2023 (-24K€).

Le résultat d'exploitation déficitaire de – 487K€ résulte de la conjonction de la baisse des produits (-347K€) et de la stagnation des charges (-24K€) qui impactent significativement le résultat d'exploitation de -323K€ par rapport à 2022.

La trésorerie baisse de 441K€.

✓ **La baisse du service Formation**

Les produits d'exploitation sont en baisse de - 190K€ par rapport à 2022, une baisse principalement localisée sur la formation hors CFA par suite de la réorganisation administrative et commerciale du Pôle Formation débutée en 2022 et de la mise en place d'une nouvelle équipe en 2023.

Ainsi les résultats intègrent :

▸ **une baisse généralisée de CA hors CFA de - 280K€ (-14%) dont :**

- Formations courtes - 88K€ (-28%)
- Centre de langues : - 31K€ (-20%)
- Formations diplômantes : - 107K€ (-54%)
- Kedge : -54K€ (-4%)

▸ **une hausse du CA CFA de + 60K€ (+12%) dont :**

- Kedge : + 62K€
- Formation continue : - 1K€

▸ **Autres produits : + 47K€**

- Conseil en Evolution Professionnelle : + 24K€
- Cloe Connect : +24K€

La hausse des charges d'exploitation de +143K€ n'est pas corrélée avec la baisse de chiffre d'affaires car, malgré la baisse des charges variables en lien avec la baisse de l'activité (honoraires de formation + vacataires -48K€), les achats ont augmenté de +47K€ (hausse prix électricité et gaz uniquement) et les salaires de +104K€ (reconstitution de l'équipe FPC en 2023 essentiellement).

✓ **Les charges et les provisions exceptionnelles de l'assurance chômage (Tous services)**

Faisant suite au dépôt de bilan de la caisse mutualisée d'assurance chômage des CCI (CMAC) en date du 31 décembre 2018, chaque CCI se retrouve auto-assureur pour ses anciens salariés qui ont quitté l'entreprise avant avril 2020 (date du passage en droit privé).
Ainsi, les indemnités de chômage payées en 2023 sont de 73K€ (SG : 54K€, CCF : 19K€), les reprises de provisions liées sont de 28 K€ (SG : 5K€, CCF : 23K€) et les nouvelles provisions sont de 1K€ (SG : 0,5K€, CCF : 0,5K€).
Le sujet de l'assurance chômage s'apure et l'impact sur l'exercice est peu significatif.
Le Port de Bayonne cotise depuis le 1er juillet 2023 à Pôle Emploi.

✓ **Prolongation du contrat de DSP pour le Port de Bayonne**

La concession du port de commerce de Bayonne a été attribuée par la Région Nouvelle-Aquitaine initialement pour une durée de 15 ans et arrivait à échéance le 31 décembre 2023.
Par avenant n°10 signé le 20 décembre 2023, la concession a été prolongée d'une durée d'un an. Cette prolongation va permettre la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance du Port de Bayonne à partir du 1er janvier 2025. Le nouveau véhicule juridique choisi est une SAS de type société portuaire. Cette société portuaire se substituera courant 2024 à la CCI Bayonne Pays Basque dans l'exécution du contrat de DSP. Le contrat de DSP sera transféré à cette société portuaire avant son terme.

En raison d'importants travaux routiers sur la commune de Tarnos, le périmètre de la concession a dû être diminué de 162m² ce qui a été acté par la signature de l'avenant n°11 à la concession le 20 décembre 2023.

✓ **La reprise de l'activité du Port de Bayonne**

Les trafics sont de 2,3 MT contre 2,05 MT en 2021 (+250 KT) soit une baisse de +12.2% localisé sur l'activité du Laminoirs des Landes (+124 KT), l'engrais (+111 KT) et les plaquettes de bois.

La variation de CA de +1 710K€ est repartie comme suit :

▸ **une hausse des droits de port** de +781K€ soit +21%,

▸ **une progression du CA sur l'utilisation des installations et des outillages publics de +961 K€** soit une augmentation de + 27% principalement localisée :

- + 93K€ sur le tonnage garanti,
- + 461K€ d'usage d'installations,
- +282K€ de remorquage,
- +125 K€ de locations et divers.

Les reprises de provisions d'exploitation s'élèvent à 812K€ et comprennent essentiellement des provisions pour grosses réparations pour 437K€ et des ajustements de passifs sociaux pour 372K€.

Les charges d'exploitation en hausse de + 1 250K€ sont impactées par :

▸ **La hausse des prix de l'énergie** : + 331K€

▸ **La hausse des dépenses de personnel** : + 141K€ :

- Effet année pleine des augmentations de salaires successives de 2022 : Port +3% à compter du 1/01/2022 et 6,25 % à compter du 1/11/2022 - Marins 1,8% à compter du 1/04/2022 et 6,24% à compter du 1/12/2022
- Recrutement d'un adjoint au capitaine d'armement en janvier 2023

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle structure de gestion du Port de Bayonne et du transfert de la DSP à une société Portuaire courant 2024, le concessionnaire a renoncé aux amortissements de caducité sur les investissements réalisés en 2023. Ainsi la dotation aux amortissements de caducité reste stable par rapport à 2022 (+45K€ seulement).

Le résultat exceptionnel de 2023 de 2,1 M€ se compose de :

- 197K€ de reprise de provision concernant la dépollution de l'emprise du nouvel Hangar G sur la zone de BlancPignon,
- 1,7M€ de subvention Région pour la drague,
- 267K€ de quotepart de subvention d'investissement,

2. Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, avec mention des règles comptables applicables aux concessions (Cf. Point 6) ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'étude et de présentation des comptes des chambres de commerce et d'industrie et en particulier de l'étude de la situation patrimoniale des services budgétaires et des services comptables telle que définie par le Cadre d'Organisation Budgétaire, Comptable et Financière du réseau des CCI (« cadre OBCF ») adopté par l'Assemblée Générale de CCI France le 25 octobre 2022, approuvé par la tutelle le 14 novembre 2022, par arrêté du 14 avril 2023 relatif aux règles budgétaires et à l'administration des CCI.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

3.1. Actif immobilisé :

L'évaluation des immobilisations a été effectuée au coût historique.
Les immobilisations entièrement amorties mais faisant partie de l'inventaire sont maintenues pour mémoire uniquement, et ont une valeur zéro.

Conformément aux règles comptables sur les actifs, les amortissements et les dépréciations issues notamment des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06, les options retenues sont les suivantes :

- Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles tels que les droits de mutation, commissions et frais d'actes sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations et comptabilisés en charges ;
- L'approche par composants, pour les immobilisations, a été mise en œuvre ;
- Des seuils de significativité ont été fixés. Ces seuils sont basés sur les 3 critères suivants :
    - La valeur absolue du composant
    - La valeur relative du composant par rapport à la valeur globale du bien acquis
    - L'écart de la durée d'amortissement du composant par rapport à la durée d'amortissement du bien acquis
- Les coûts d'emprunts ne sont pas activés ;
- Les frais de recherche et développement : non applicable à la CCIT ;
- L'application aux concessions : suite à une démarche initiée par la CCIT de Bayonne Pays Basque et son commissaire aux comptes, le Président du Conseil National de la Comptabilité a précisé, dans un courrier adressé le 4 janvier 2006 au Président de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, sa position pour les concessions de service public. Compte tenu de ce courrier, la CCI de Bayonne a considéré que les immobilisations étaient hors champ d'application de ces nouvelles normes, et donc pas décomposées. Cette position est confirmée par le RF comptable N°367 de décembre 2009 « L'avis 2002-07 exclut de son champ les amortissements spécifiques des entreprises concessionnaires. L'avis 2002-12 ne modifie pas les exclusions. »

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement figurent dans l'annexe comptable n°1.
Les mouvements de l'actif immobilisé figurent en annexe comptable n°2.
L'état des filiales et participations figure en annexe comptable n°3.

3.2. Créances :

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale de remplacement (coût historique).
Par prudence, des provisions pour dépréciation ont été constituées sur les créances pour lesquelles les possibilités de recouvrement étaient incertaines.

L'état des échéances des créances et des dettes figure en annexe comptable n°4.

3.3. Provisions :

Les différentes provisions pour risques et charges d'exploitation, réunissant les conditions exigées par le règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable sur les passifs, ont été évaluées en fonction de leurs spécificités avec le concours des responsables opérationnels concernés.
Les provisions sont constituées T.T.C. (sauf aux Ports et sur le service « Divers » où la T.V.A. est récupérée).

Au Service général, une provision a été constituée pour les titres qui figurent au bilan ; la valeur est déterminée à partir de l'actif net.

L'état des provisions figure en annexe comptable n°2.

Le détail des dotations aux provisions est :

- **Dotations aux provisions d'exploitation : 937 854 €**
  - **Dotation pour créances douteuses : 179 647 €**
    - Service Général : 3 807 €
    - Service formation : 9 313 €
    - Port de Bayonne : 166 527 €
  - **Dotation pour Risques et Charges 568 863 €**
    - **Passifs sociaux : 150 868 €**
      - Service Général : 53 165 €
      - Service formation : 13 227 €
      - Port de Bayonne : 44 797 €
      - Port de Bayonne - aux marins : 39 679 €
    - **Pénibilité : 417 995 €**
      - Port de Bayonne : passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité
  - **Dotation pour Grosses réparation : 189 344 €**
    - Port de Bayonne : une dotation pour provision pour la cale sèche de la drague pour 183 809 € et une dotation pour provision du gros entretien de l'appontement remorqueur pour 5 535 €.
- **Dotations aux provisions pour charges financières : 0 €**

- **Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles : 544 488 €**

  - Service Général : 523 239 €
  - Service formation : 21 249 €

Les principales reprises de provisions sont :

- **Reprises aux provisions d'exploitation : 872 747 €**

  ▸ **Reprise pour créances douteuses : 29 398 €**

  - Service Général : 8 978 €
  - Service formation : 17 828 €
  - Port de Bayonne : 2 592 €

  ▸ **Reprise pour Risques et Charges : 406 035 €**

  - **Passifs sociaux et Indemnités de fin de carrière : 40 827 €**

    - Service Général : 34 141 €
    - Formation : 208 €
    - Port de Bayonne : 6 478 €

  - **Pénibilité : 349 353 €**

    - Port de Bayonne : passifs sociaux liés à la convention portuaire sur la pénibilité

  - **Réparation du trou Saint Bernard : 15 855 €** (Port de Bayonne)

  ▸ **Reprise pour Grosses réparation 437 314 €**

    - Port de Bayonne : reprise des provisions à la suite des cales sèches de la drague et du remorqueur.

- **Reprise de provisions pour charges financières : 44 780 €**

  - Service Général : reprise des provisions pour dépréciation des titres détenus en fonction de l'actif net des participations.

- **Reprise de provisions pour charges exceptionnelles : 225 981 €**

  - **CMAC : 28 102 €**

    - Service Général : 5 141 €
    - Formation : 22 961 €

  - **Travaux de dépollution : 197 879€** (Port de Bayonne)

3.4. Engagements sociaux :

- Conformément à la recommandation 03-R-01 du CNC, relative aux engagements de retraite et avantages similaires, l'évaluation de ces engagements a été réalisée par un organisme tiers spécialisé, et ce, selon la méthode actuarielle prévue par les textes.

- Au 31/12/2023, les engagements suivants sont comptabilisés au passif du bilan :

Au titre des services non portuaires :

- Les allocations de fin de carrière : 448 K€ déterminées en fonction de l'ancienneté et des droits acquis ;
- Allocation d'ancienneté : 50 K€ attribuée sous forme de points lorsque l'ancienneté requise est acquise ;

Au titre des concessions portuaires :

- Les allocations ancienneté et indemnités de fin de carrière : 380 K€
- Les indemnités de fin de carrière des marins : 185 K€
- Les surcoûts induits par la nouvelle convention portuaire permettant les départs anticipés dans le cadre de l'accord pénibilité national concernant le personnel grutier du port de Bayonne : 1 493 K€.

3.5. Transfert du personnel à la CCIR depuis le 1er janvier 2013 :

Depuis le 1er janvier 2013, conformément à la Loi de juillet 2010 portant réforme des CCI, l'ensemble du personnel (à l'exception du personnel des ports) a été transféré à la CCIR Aquitaine qui en est devenue l'employeur. Ce personnel a été de droit remis à la disposition de la CCIBPB le même jour.

Les conséquences comptables de ce transfert sont les suivantes :

- Les salaires et traitements, les charges sociales et les charges fiscales des personnels des services non portuaires (permanents ou vacataires) sont comptabilisées depuis 2013 dans des comptes de classe 62 dénommés « Personnel détaché permanent » ou « Personnel détaché vacataire » et figurent donc au compte de résultat 2023 en « Autres achats et charges externes » pour un montant total de 4 696 K€.
- Au niveau du bilan : les dettes liées au personnel non portuaire (congés payés, compte épargne temps, passifs sociaux, ...) figurent depuis le transfert en autres dettes vis-à-vis de la CCIR Aquitaine nouvel employeur pour 578 K€ (et non plus en dettes fiscales et sociales comme les exercices précédents).

4. Spécificités du Service Général :

- TACET :

Depuis le vote de la Loi portant sur la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie en 07/2010, la collecte de la ressource fiscale se fait à l'échelon régional par la CCIR. Ainsi, CCI France reverse aux CCIR la TACET annuelle une fois avoir soustrait son budget, puis chaque CCIR reverse à l'ensemble de ses CCIT ou CCIL leur part de la TACET répartie à chacune selon une clé votée par son Assemblée Générale.

La loi des finances pour 2023 a prévu la stabilité des ressources fiscales affectées (525 M€) aux CCI sur cet exercice. Au sein des CCI de Nouvelle Aquitaine, un chemin de convergence avait été acté en 2022 afin de progressivement modifier la répartition de la TACET entre les CCIT. La CCI Bayonne Pays Basque a ainsi bénéficié d'une hausse de la ressource fiscale perçue en 2023.

Le PLF 2024 prévoit un maintien de la ressource nationale à 525 M€. Toutefois le PLF 2024 a introduit le principe d'un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 100 M€ sur 4 ans sur l'ensemble des CCI. Le prélèvement sera de 40 M€ en 2024 puis de 20 M€ en 2025,2026 et 2027. La méthodologie de prélèvement sera déterminée courant 2024.

- SCI du Centre Consulaire de Formation de Bayonne :

Le montant total des titres de participation au capital de la SCI Centre consulaire de formation de Bayonne crée en 1992 est de 3 951 K€ au 31/12/2023 détenu à 99,9% par la CCI.
Ces titres sont provisionnés pour un montant de 1 797 K€.

- OFP Sud-Ouest :

Le montant total des titres au capital de l'OFP Sud-Ouest crée en 2014 est de 500 K€. Au 31/12/2023 la CCI BPB détient 35 % du capital, soit pour 175 K€.
Ces titres sont provisionnés pour un montant de 175 K€.
De plus, l'avance de la CCI BPB de 130 K€ réalisée début 2020 en soutien de l'OFP SO est provisionnée à hauteur de 106K€ au 31/12/2023 suite à la mise en place d'un échéancier de remboursement de la dette le 2 mars 2023 ; le remboursement de la dette de l'OFP sera effectué par prélèvement mensuel sur 48 mensualités à compter du 5 avril 2023.

5. Spécificités du Service Formation :

- Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A) :

À la suite des différentes réformes concernant la formation en 2019 et 2020, la CCI BPB a décidé de réouvrir un CFA à la rentrée de septembre 2020. A noter que la CCI BPB avait légué son CFA initial à l'EESC ESTIA lors de sa filialisation en 2017.

La formation supérieure en gestion commerciale KEDGE Bachelor via l'apprentissage a été intégrée, en septembre 2021.
Au 31 décembre 2023, l'effectif CFA est de 52 apprenants (11 pour la formation continue et 41 pour KEDGE).

- **SCI Centre Consulaire de Formation de Bidart** :

Une société civile immobilière a été constituée le 25 mars 1996. Cette SCI a pour objet de gérer le bâtiment « Estia 1 » hébergeant l'école d'ingénieurs de la CCI BPB.
Le montant des titres de participation de l'ensemble de la Chambre de Commerce dans cette SCI est de 2 927 K€ au 31/12/2023 détenu à 99,9% par la CCI (dont 2 165 K€ au Service Formation et 762 K€ au Service Général).

- Titres EESC ESTIA :

L'EESC ESTIA a été constituée au 01/01/2017 et est composée des actifs et passifs des établissements ESTIA et CFA au sein de la CCI au 31/12/2016, correspondant aux dettes et aux créances incluant la trésorerie. Les valeurs d'apport sont celles arrêtées au 31/12/2016 et s'élèvent à 3 844 842 € incluant le bâtiment ESTIA 2 et de la trésorerie pour 753 K€.
Engagée en 2019 avec pour objectif de renforcer les fonds propres de l'école mais également d'élargir sa gouvernance, l'EESC ESTIA a réalisé le 1er juillet 2020 une opération d'augmentation de capital de 1.250.625 euros en numéraire représentant 10,77 % de l'actionnariat et 7 nouveaux actionnaires (Capital 462 875 € ; Prime d'émission 787 750 €).
En conséquence, la CCI BPB possède 89,23% des actions de la société EESC ESTIA au 31/12/2023.

6. Spécificités du Service Port de commerce de Bayonne :

Convention de délégation de service public du port de commerce de Bayonne signée le 29 décembre 2008 entrant en vigueur le 1er janvier 2009 pour une durée de 15 ans.

- **Valorisation des immobilisations :**

Les immobilisations mises en concession par le concédant sont listées en annexes 2 A et B de la convention et sont valorisées dans les comptes de la concession conformément aux annexes de la convention.

- Conséquences comptables et financières liées au renouvellement de la concession :

La signature d'une nouvelle convention de DSP avec entrée en vigueur au 01/01/2009 a eu pour conséquences comptables et financières :

- La prise en charge par la concession de la totalité du coût du dragage (dans la précédente concession seuls 50% des coûts étaient à la charge du port) pour un montant qui atteint jusqu'à 2.906 K€ en 2014.

- Au regard de la hausse de ces coûts de dragage et afin de rendre le Port de Bayonne compétitif, la CCI Bayonne Pays Basque a décidé d'acquérir une drague qui a été livrée le 25

septembre 2015. A ce titre un avenant n°2 à la convention CRA (Région Aquitaine) de délégation de service public a été signé le 3/03/2014 autorisant cette acquisition et engageant la Région au rachat à la Valeur Nette Comptable en fin de contrat.

- La constatation, selon l'annexe 12 à la Convention, d'une redevance domaniale à verser à la Région, dont le montant s'élève à 15 K€ pour sa part fixe.

- Un avenant n°3 en date du 8/12/2014 étendant le périmètre géographique de la concession avait été signé, l'échange de terrains en découlant a généré une soulte de 1,3 M€ en 2014 dont 1.043.513,28 € ont été portés en réserve foncière après couverture des travaux et frais engagés par la CCI.

- Un avenant n°4 en date du 5/12/2015 étendant le périmètre géographique de la concession a été signé, il en résulte l'inscription à l'actif du bilan de la concession des travaux financés par la Région Aquitaine à hauteur de 13.160 K€ pour la reconstruction du quai « CASTEL ».

- Un avenant n°5 signé le 5/12/2015 et prévoyant que le compte de réserve présente un solde de 6 millions d'euros en fin de contrat et que l'intégralité de la trésorerie soit restituée au concédant. Cette réserve se décompose en 4,8 M€ de réserve foncière et 1,2 M€ de provision pour les coûts de départs.
- L'affectation d'une part du résultat de 550 K€ en réserve foncière. Selon les conditions de la DSP, le délégataire s'engage à constituer une réserve foncière d'une valeur de 8.250 K€ sur la durée de la concession en vue d'acquérir des terrains. L'engagement de la CCI est ramené à 4.800 K€ par l'avenant n°5.
  Au 31/12/2021 (avant donc affectation du résultat 2021) la réserve s'élève à 4.515 K€ dont 150K€ ont déjà été affectés à l'acquisition d'un terrain en 2009.

- Un avenant n°6 signé le 19/03/2018 révisant les obligations financières de la CCI et prévoyant un programme d'investissement ambitieux de 14,29 M€ sur la période 2017-2023 et le versement par le CRNA à la CCI d'une subvention annuelle de 1,670 M€ sur la période 2018-2023 soit au total 10,023 M€ correspondant aux coûts d'exploitation du dragage, à concurrence de l'atteinte d'un minimum de trésorerie de 6 M€.

- Un avenant 7 réduisant le périmètre géographique de la concession pour réalisation d'une voie de contournement a été signé en date du 19/10/2020.

- Un avenant n°8 a été signé le 23 juin 2021, révisant les obligations financières de la CCI et prévoyant un programme d'investissement de 14,23 M€ sur la période 2017-2023, à concurrence de l'atteinte d'une trésorerie minimum de 1,25 M€.
  La CCIBP s'est engagé à constituer une réserve foncière d'une valeur de 50 000 €.

A la suite de l'avenant n° 8 de la DSP, l'Assemblée Générale du 20 mai 2022, en charge de l'approbation des comptes et de l'affectation du résultat 2021, a délibéré pour affecter un

montant de 4 464 695.80 € prélevé sur la réserve foncière du port de commerce de Bayonne ramenant le montant de la réserve foncière à 50 000 €.

- Un avenant n°9 a été signé le 23 mars 2023 modifie le périmètre de la concession pour régulariser une situation domaniale ancienne.

- Un avenant n°10 signé le 20 décembre 2023 prolonge la concession jusqu'au 31 décembre 2024 afin de permettre la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance via la création d'une société portuaire courant 2024.
  Deux investissements supplémentaires indispensables devant être réalisés en 2024 pour maintenir l'activité portuaire sont dès lors prévus dans le programme d'investissement de la concession. Ces deux investissements d'un montant total de 5M€ seront financés par recours à l'emprunt bancaire.

- Un avenant n°11 a été signé le 20 décembre 2023 pour diminuer le périmètre de la concession en raison du projet de création d'une voie de contournement du port sur la commune de Tarnos.

  Le niveau de trésorerie à fin 2023 est de 5,923 M€.

- Dotations aux amortissements des immobilisations :

Pour l'ensemble des immobilisations qu'elles soient nouvellement acquises par la concession depuis le 1er janvier 2009 ou apportées par le concédant (y compris les immobilisations acquises par le concessionnaire pendant le précédent contrat de concession), conformément aux règles comptables en vigueur dans les concessions, la dépréciation a été constatée directement par des comptes de bilan, sans impact sur le résultat de l'exercice.
Par exception à cette règle, et conformément aux avenants 2 et 6 au contrat de DSP, les amortissements relatifs à la nouvelle drague ainsi qu'aux nouvelles grues impactent le compte de résultat de la concession à due concurrence.
Un avenant 12, qui sera signé courant 2024, prévoit également une exception pour l'ensemble des immobilisations activées en 2023. Ainsi, dans les comptes 2023, les amortissements relatifs à ces investissements impactent le compte de résultat de la concession à due concurrence.
La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement. La dépréciation est calculée en fonction de la durée de vie de l'investissement.
Les biens immobilisés ne sont pas renouvelables.

- Amortissements de caducité :

A expiration du contrat de concession, et selon l'article 60.01 de ce dernier, l'ensemble des biens feront retour gratuitement à la Région. En conséquence, et conformément au guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975, un amortissement à caractère financier dit « amortissement

de caducité » est constaté sur tous les nouveaux biens acquis depuis le 1er janvier 2009. Cet amortissement traduit la nécessité pour le concessionnaire de récupérer les investissements qu'il a effectués dans la concession.
L'amortissement de caducité est déterminé à partir de la date de mise en service sur la durée résiduelle de la concession pour les biens dont la durée de vie dépasse la fin du contrat.
La base d'amortissement des immobilisations est calculée à partir de la valeur brute de l'investissement.
Par exception, la drague, les nouvelles grues et l'ensemble des immobilisations activées en 2023 sont hors champ du périmètre d'application de la caducité.

- Provisions de renouvellement des immobilisations :

Aucune immobilisation n'est considérée comme renouvelable d'ici la fin de la concession compte tenu de la durée de vie des biens ou de l'obsolescence attendue sur certains types de biens informatiques.

- Provisions pour grosses réparations :

L'exploitation de la drague depuis 2015 et sur une année pleine depuis 2016, qui a représenté un investissement de 13,8 M€, nous a conduit à provisionner les dépenses pour grosses réparations et pour incidents. Il en va de même pour le remorqueur. Le montant total de ces provisions au 31/12/2023 est de 480 K€.

- Subventions d'investissements :

Le traitement comptable des subventions d'investissement appliqué est celui de droit commun, à savoir : inscription de la subvention dans les capitaux propres et reprise au compte de résultat selon un plan de reprise parallèle au plan d'amortissement de caducité.

- Droits de port :

Les tarifs du port de Bayonne sont fixés annuellement par la CCIT. Les droits de port en découlant sont recouvrés directement par les services douaniers et reversés, via le Trésor Public, à la chambre qui n'en a donc pas la maîtrise.

- Fin de l'exonération à l'IS à compter du 01/01/2018.

7. Spécificités du Service Port de pêche de Saint Jean de Luz / Ciboure :

Convention de délégation de service public d'établissement et d'exploitation de l'outillage public du port de pêche et de commerce de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure signé le 20 décembre 2006 entrant en vigueur le 1er janvier 2007 pour une durée de 20 ans.

Par avenant n°8 signé le 22 juin 2022, la concession a pris fin par anticipation le 31 décembre 2022.

8. Spécificités du service divers :

Compte tenu de la nature et de l'importance des opérations de construction des hôtels d'entreprises sur le parc technologique d'Izarbel ainsi que sur la zone d'activité de Baia Park (Olatu Leku) et conformément à la circulaire interministérielle n°1111 du 30 mars 1992, cette activité est affectée à un service budgétaire particulier intitulé "Service Divers".

Cette activité de nature immobilière est assujettie à la TVA par option.

Un mandat de gestion et d'animation des hôtels d'entreprises Izarbel et Olatu Leku, sous forme de délégation de service public, a été confié par la CCI à l'EESC ESTIA pour 5 ans qui s'est terminé le 31/12/2021. Une convention de gestion signée en 2022 a renouvelé le mandat de gestion pour une durée de 5 années (jusqu'au 31/12/26).

9. Evènements post clôture

Conformément à ce qui était prévu à l'avenant n°10 de la DSP du Port de Bayonne, un second remorqueur a été acquis en février 2024. Un nouvel emprunt bancaire d'un montant de 2 M€ pour une durée de 15 ans a été souscrit à cette fin.

L'Assemblée Générale du 22 mars 2024 a autorisé la CCI Bayonne Pays Basque a signé les avenants 12 et 13 au contrat de concession du port de Bayonne, avenants dont l'objet est de modifier les conditions financières du contrat, de renoncer à l'amortissement de caducité sur les investissements 2023 et de transférer le contrat courant 2024 à une société portuaire. L'AG a également approuvé le principe de la création d'une société portuaire, les projets de statuts et de pacte d'associés de cette dite société et la prise de participation de la CCI Bayonne Pays Basque à son capital initial à hauteur de 10 000 €.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE

ANNEXE COMPTABLE N°1 : CALCUL DES AMORTISSEMENTS

L' amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire
et sur les durées détaillées ci-après:

	LOGICIELS	4 ANS
	FRAIS DE RECHERCHE	de 3 à 5 ANS
	MATERIEL INFORMATIQUE	4 ANS
*(1)	CONSTRUCTIONS	de 10 à 50 ANS
	AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	10 - 20 ANS
	INSTALLATIONS COMPLEXES	15 ANS
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	5 ANS
	INSTALLATIONS GENERALES	5 ANS
	MATERIEL DE TRANSPORT	5 ANS
	MATERIEL DE BUREAU	5 ANS
	MOBILIER	5 et 10 ANS
	MATERIEL HYGIENE ET SECURITE	5 ANS
	AUTRES IMMO CORPORELLES	5 ANS
	MATERIEL INDUSTRIEL	8-10-15 ANS
	OUTILLAGE INDUSTRIEL	5-10 ANS

*(1) durée variable en fonction du type composant ou du type de bâtiment (hangar, préfabriqué ou construction en dur,...)

ANNEXE COMPTABLE N°2 :
MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES PROVISIONS

IMMOBILISATIONS

	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	AUGMENT. 2 023	DIMINUT. 2 023	VALEUR BRUTE AU 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	435 007	0	0	435 007
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 833 662	301 110	42 118	17 092 654
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	136 530 252	2 746 685	17 468 202	121 808 735
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 562 602	11 226	156	11 573 672
TOTAL GENERAL	165 361 522	3 059 022	17 510 476	150 910 068

AMORTISSEMENTS

	MONTANTS AU 31/12/2022	AUGMENT. 2 023	DIMINUT. 2 023	MONTANTS AU 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	398 749	16 444	0	415 193
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 494 682	576 589	1 503	10 069 768
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	82 993 519	3 143 544	13 208 799	72 928 264
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL	92 886 950	3 736 577	13 210 303	83 413 225

PROVISIONS

	MONTANTS AU 31/12/2022	AUGMENT. 2 023	DIMINUT. 2 023	MONTANTS AU 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 011 256	0	20 480	1 990 776
ACTIF CIRCULANT	506 842	118 859	179 168	446 533
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 463 741	1 302 695	1 180 037	4 586 399
DOTATIONS ET REPRISES S/RESULTAT				
D'EXPLOITATION		877 066	1 133 224	
FINANCIERES		0	20 480	
EXCEPTIONNELLES		544 488	225 981	

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE

ANNEXE COMPTABLE 3 : INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES FILIALES

AU 31/12/2023 chaque filiale et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital et Rt	Quote-part du capital détenue	Résultats AU 31/12/2023 exercice clos	Chiffre d'affaires
1. Filiales (détenues à plus de 50%)					
SCI Centre Consulaire de Formation de Bayonne	3 951 564,36	- 1 776 889,25	99,93%	**1 415,99**	**163 044,39**
SCI Centre consulaire de Formation de Bidart	2 930 375,01	454 045,36	99,90%	**99 745,11**	**306 166,80**
EESC ESTIA	4 299 505,00	3 800 610,01	89,23%	**47 206,42**	**9 998 776,31**
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)					
OFP Sud Ouest	500 000,00	- 431 924,00	35,00%	**69 555,00**	**3 966 665,00**

Renseignements globaux	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus:				
. brute.....	10 722 180,95		175 000,00	
. nette.....	8 924 829,29		0,00	
Montant des subventions accordées				
Montant des prêts et avances accordés	0,00			

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE

ANNEXE COMPTABLE 4 : ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

	MONTANT BRUT au 31/12/2023	ECHEANCES	
		A 1 AN AU +	A + D'1 AN
CREANCES			
Créances clients et cptes rattachés	3 389 776	3 389 776	
autres créances	1 889 664	1 889 664	
charges constatées d'avance	268 567	253 660	14 908
TOTAL CREANCES	5 548 007	5 533 100	14 908
DETTES			
emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	14 329 371	1 271 193	13 058 178
dont concessions portuaires	*13 381 764*	*1 135 155,14*	*12 246 608*
emprunts et dettes financiers divers	214	214	
dettes fournisseurs et cptes rattachés	1 764 608	1 764 608	
dettes fiscales et sociales	754 699	754 699	
dettes s/immo comptes rattachés	944 636	944 636	
autres dettes	838 508	838 508	
produits constatés d'avance	762 556	762 556	
TOTAL DETTES	19 394 591	6 336 413	13 058 178

ANNEXE COMPTABLE 5 :
PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

	2023
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**268 567,08**
Charges d'exploitation	
Service Général (abonnements, maintenances)	107 293,49
Service Divers (abonnements, maintenance)	632,50
Service Formation (abonnements, maintenances)	24 947,92
Service Ports (abonnements, maintenances)	135 693,17
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**762 555,78**
Produits d'exploitation	
Service Général (prestations diverses)	-
Service Divers (locations, assurances)	
Service Formation (droits de scolarité, formation continue, apprentis)	754 719,29
Service Ports (assurances)	7 836,49

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BAYONNE PAYS BASQUE

ANNEXE COMPTABLE 6 :
CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

CHARGES A PAYER 2023	MONTANT en euros
INTERETS COURUS S/ETABLISSEMENTS DE CREDITS	54 470
FOURNISSEURS EXPLOIT. FACTURES NON PARVENUES	729 188
FOURNISSEURS IMMOB. FACTURES NON PARVENUES	0
PERSONNEL DETTES PROVISIONNEES P/ CONGES PAYES	151 958
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	0
ORG. SOCIAUX CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	77 811
ORG. SOCIAUX AUTRES CHARGES A PAYER	2 279
ETAT CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER	6 534
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	9 378
AUTRES CHARGES A PAYER	3 750
CLIENTS R,R,R / AVOIRS A ETABLIR	7 960
TOTAL CHARGES A PAYER	**1 043 328**

PRODUITS A RECEVOIR 2023	MONTANT en euros
CREANCES FOURNISSEURS AVOIRS NON RECUS	45 491
CREANCES CLIENTS FACTURES A ETABLIR	92 494
ETAT-PRODUITS A RECEVOIR	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A RECEVOIR	138 081
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR (dont subventions d'exploitation)	1 252 951
INTERETS COURUS COMPTES A TERME	87 982
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**1 616 999**

ANNEXE COMPTABLE 7 :

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS	AU 31/12/2023
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS SERVICE GENERAL / FORMATION	6 626
CAUTIONS DIVERSES CHANTIERS PORT DE BAYONNE	144 464
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	**151 090**

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES		AU 31/12/2023
MONTANTS DES INTERETS DES EMPRUNTS RESTANT DUS		
* Etablissements de crédits:		
	SERVICE GENERAL	-
	SERVICE DIVERS	51 325
	SERVICE FORMATION	-
	PORT DE BAYONNE	2 238 844
	sous-total:	2 290 169
PORT DE BAYONNE		
CAUTION REGION AQUITAINE FIN DE DSP 2023 PORT DE BAYONNE		255 000
	sous-total:	255 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		**2 545 169**

ANNEXE COMPTABLE 8 : ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

POSTES DU BILAN	REDEVANCES PAYEES		REDEVANCES RESTANT A PAYER			PRIX ACHAT RESIDUEL	TOTAL LOYERS
	en 2022	CUMULEES	JUSQU' A 1 AN	PLUS D'1 AN	TOTAL A PAYER		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

POSTES DU BILAN	COUT ENTREE	DATE ENTREE	DUREE AMORTISSEMT ANNEES	TAUX AMORTISSEMT	DOT.AUX AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE
					DE L'EXERCICE	CUMULEE	
TOTAL	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

ANNEXE COMPTABLE N°9 :
MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES		VALEUR AU 31/12/2022	AUGMENT. 2023	AFFECTAT° RT 2022	DIMINUT 2023	VALEUR AU 31/12/2023
APPORTS		**2 081 795**	**0**	**0**	**0**	**2 081 795**
	Service Général	2 193 243				2 193 243
	Service Formation	-111 448				-111 448
	Services Portuaires	0				0
	Service Divers	0				0
AUTRES RESERVES		**50 000**	**0**	**0**	**0**	**50 000**
	Port de Bayonne (Réserve Foncière)	50 000				50 000
REPORT A NOUVEAU		**16 977 114**	**1 205 083**	**-424 814**	**1 118 274**	**16 639 110**
	Service Général	11 892 687		80 925		11 973 612
	Service Formation	1 674 758		155 990		1 830 748
	Services Portuaires	2 221 116	1 205 083	-748 704	1 118 274	1 559 221
	Service Divers	1 188 553		86 975		1 275 528
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-424 814**	**461 988**	**424 814**	**692 937**	**-230 948**
	Service Général	80 925		-80 925	659 301	-659 301
	Service Formation	155 990		-155 990	33 635	-33 635
	Services Portuaires	-748 704	312 372	748 704		312 372
	Service Divers	86 975	149 616	-86 975		149 616
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		**7 645 876**	**6 846 022**	**0**	**9 874 815**	**4 617 083**
	Service Général	1 075 921		0	268 980	806 941
	Service Formation	0				0
	Services Portuaires	4 339 785	6 846 022		9 473 770	1 712 037
	Service Divers	2 230 170	0		132 065	2 098 105
TOTAL GENERAL		**26 329 971**	**8 513 094**	**0**	**11 686 026**	**23 157 040**

AUTRE FONDS PROPRES		MONTANTS AU 31/12/2022	AUGMENT. 2023		DIMINUT. 2023	MONTANTS AU 31/12/2023
DROITS DU CONCEDANT		**36 303 769**	**4 240 623**	**0**	**6 618 996**	**33 925 396**
	Services Portuaires	36 303 769	4 240 623		6 618 996	33 925 396
		0				0
		0				0
TOTAL GENERAL		**36 303 769**	4 240 623	0	6 618 996	**33 925 396**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS BASQUE

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE
Tableau 1
ETAT DES EFFECTIFS AU 31.12.2023

		Personnel mis à disposition par la CCI Aquitaine					Personnel salarié					
Durée de l'emploi	Régime juridique	A.T.	C.F.E.	S.G. 3 et 4	C.F.A.	Formations hors C.F.A.	Ports	Aéroports	Aménagements	PEEC	Divers	TOTAL (3) à (12)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Année pleine	Statut		4,84	30,31		8,24						43,39
	Convention verte (ccnu)						28,51					28,51
	Convention marins						15					15,00
	Contrats à durée indéterminée			13		3						16
	Contrats à durée déterminée		1,00									1,00
	SOUS - TOTAL 1		5,84	43,31		11,24	43,51					**103,90**
Année partielle	Statut			1,25		0						1,25
	Convention verte (ccnu)						0,89					0,89
	Convention marins						0,99					0,99
	Contrat à durée indéterminée			1,85		2,27						4,12
	Contrat à durée déterminée			0,75		0,67						1,42
	SOUS - TOTAL 2		0	3,85		2,94	1,88					**8,67**
TOTAL GENERAL 1 + 2			**5,84**	**47,16**		**14,18**	**45,39**					**112,57**
Vacataires												